



Comite Civisme et Dévouement

Attribution Médaille "Civisme et Dévouement"

L'association ANT-TRN (loi de 1901) a décidé de rendre hommage à ceux qui accomplissent des actes de civisme et de dévouement en accordant des récompenses et distinctions privées (non officielles) avec :

palme OR-ARGENT-BRONZE et la barrette CIVISME & DEVOUEMENT suivant l'acte à récompenser .

Ainsi la médaille est décernée à une personne qui a accompli un acte de civisme en se portant au secours d'une personne en danger , dans des circonstances périlleuses.

par circonstances périlleuses , on entend tous les cas où la personne aura mis véritablement sa vie en danger .

Tout citoyen considérant qu'une personne a accompli un acte de civisme de courage ou de dévouement doit proposer à l'association ANT-TRN le nom de cette personne . Les propositions peuvent être faites à titre posthume.

la proposition doit contenir les éléments suivants.

a)- le nom et l'adresse de la personne proposée.

b)- la date , l'heure , l'endroit , la description de l'acte de civisme et , s'il y a lieu , le nom des personnes en cause.

c)- le nom et l'adresse des témoins

d)- dans le cas où la personne qui a accompli l'acte de civisme est décédée le nom et l'adresse de son conjoint , en l'absence de ce dernier , le plus proche parent , le plus proche ami .

e)- le nom et l'adresse de la personne qui présente la demande (une personne peut se proposer elle-même à la condition d'avoir 2 témoins)

le comité Civisme et Dévouement de l'association analyse les demandes , les récipiendaires demandent alors une remise par leur maire , leur député...un élu ou leur parrain titulaire lui-même de cette distinction associative.

Cette médaille récompense également les services particulièrement honorables qui s'inscrivent dans le temps , et couvre une population très étendue de récipiendaires.

Cette liste est non exhaustive.....

Beaucoup de formes de "Dévouement" restent dans l'ombre , ainsi notre rôle est de les mettre au grand jour et d'honorer ses acteurs .

Bénéficiaires

les Pompiers volontaires, les réservistes opérationnels et citoyens de toutes les armes et sans distinction de grades . Les donateurs de sang bénévoles, le personnel médical , les présidents d'associations (loi 1901) et les membres du bureau , les bénévoles des mutuelles , les porte-drapeau des associations patriotiques, la protection civile , la croix rouge , les médaillés du travail , les personnels des oeuvres caritatives , ONG, Humanitaires

Durée des services.

Palme bronze 8 ans

Palme Argent 12 ans

Palme Or 20 ans

Adresse courrier pour faire la demande (joindre env timbrée réponse) joindre justificatifs (photocopies)
ANT-TRN Comité civisme et dévouement : 10 rue des amicales 61 100 FLERS .

**Montant de la participation : 100 euros comprenant diplôme numéroté
Médaille Grand modèle + Médaille petit modèle
Port compris en recommandé .**

**Prix pour les sections remise déduite : 75 euros/ par dossier
Minimum de commande 2 dossiers**